



## Employé dans le privé - et greve sncf

Par **valeus**, le **29/10/2007** à **17:48**

bonsoir,

je travaille dans un cabinet d'avocats (secrétaire) et pourtant c'est à vous que je pose la question suivante :

Le jeudi 18/10 je n'avais aucune possibilité de me rendre à mon travail à cause de la grève SNCF. Aujourd'hui notre direction nous dit, de sacrifier 1 jour de RTT ou de congès ou de récupérer les heures perdues (7,5 h).

Je précise que je fais régulièrement des heures sup dans ce cabinet depuis 4 ans (heures non rémunérées et non récupérées). Puis je jouer de cet argument d'heures sup régulières (je remplis tous les jours des feuilles de temps détaillant mes activités chaque jour) sachant que je n'ai plus de RTT jusqu'à la fin de l'année et que les quelques jours de congès qui me restent sont déjà "calés" pour vacances 2008.

PS : ma direction ne veut pas non plus que l'on récupère les 7,5h pendant les heures de repas (raison ??); Habitant loin de Paris j'ai déjà du transport matin et soir et "faire sauter" heure repas serait le plus simple si les heures sup régulières et non payées ne suffisaient pas !!

Alors que puis je faire, que puis je argumenter auprès de ma direction ?

Merci d'avance pour votre réponse et bonne soirée